



CONSEIL DE TUTELLE

Vingt-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 4 juin 1962,
à 14 h 50

NEW YORK

S O M M A I R E

| | Page |
|---|------|
| <i>Rapport du Conseil de tutelle: méthodes de travail et procédures du Conseil de tutelle [résolution 1701 (XVI) de l'Assemblée générale] (suite)</i> | 21 |
| <i>Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1961 (suite)</i> | |
| <i>Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant et du représentant spécial de l'Autorité administrante (suite)</i> | 21 |

Président: M. Jonathan B. BINGHAM
(Etats-Unis d'Amérique).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Australie, Belgique, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Rapport du Conseil de tutelle: méthodes de travail et procédures du Conseil de tutelle [résolution 1701 (XVI) de l'Assemblée générale] (T/L.1038, T/L.1041) [suite]

[Point 7 de l'ordre du jour]

1. Le **PRESIDENT** dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera comme adopté le projet de résolution présenté par la délégation du Royaume-Uni à la 1182^e séance (T/L.1041).

Le projet de résolution (T/L.1041) est adopté.

Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique: rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1961 (T/L.1590, T/L.1040) [suite]

[Point 3, b, de l'ordre du jour]

Sur l'invitation du Président, M. Goding, représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, prend place à la table du Conseil.

QUESTIONS CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE ET REPONSES DU REPRESENTANT ET DU REPRESENTANT SPECIAL DE L'AUTORITE ADMINISTRANTE (suite)

2. M. SALAMANCA (Bolivie) rappelle que l'Autorité administrante reconnaît elle-même la lenteur des pro-

grès économiques du Territoire. Il demande à ce propos si le représentant spécial pense que le Congrès des Etats-Unis approuvera une affectation de crédits de 10 millions de dollars pour le Territoire. Il désirerait également savoir pour quelle raison on a fixé un plafond pour les crédits susceptibles d'être affectés à l'administration du Territoire.

3. M. GODING (Représentant spécial) répond que le montant des crédits de l'année prochaine dépendra de l'adoption ou du rejet du projet de loi tendant à relever le plafond légal. L'Administration espère que le projet de loi sera adopté avant la fin de la présente session du Congrès. En réponse à la seconde question, il précise qu'il est de pratique courante aux Etats-Unis que le législateur fixe un plafond pour les crédits destinés à telle ou telle activité gouvernementale.

4. M. SALAMANCA (Bolivie) demande si l'Administration estime que, dans l'hypothèse où le projet de loi ne serait pas adopté, les crédits moins élevés qui lui seraient alloués lui permettraient de mener à bien son programme de développement.

5. M. GODING (Représentant spécial) déclare que, si le plafond n'est pas relevé, l'Administration compte pouvoir disposer d'un montant de 7 500 000 dollars, comme en 1954. La commission des finances de la Chambre des représentants et celle du Sénat ont fait savoir que, s'il était décidé de relever le plafond, elles délibéreraient sur le montant total des crédits demandés.

6. En réponse à une autre question de M. SALAMANCA (Bolivie), M. GODING (Représentant spécial) déclare que les commissions des finances n'ont donné aucune directive quant aux activités qui devraient être réduites si le plafond n'était pas relevé. Les 7 500 000 dollars sur lesquels on délibère actuellement comprennent 890 000 dollars pour l'installation de l'Administration centrale dans le district de Saïpan. Le maintien du plafond à son niveau actuel retarderait surtout des travaux tels que les constructions d'hôpitaux ou d'écoles. L'Administration resterait néanmoins en mesure de développer quelque peu ses programmes relatifs à l'enseignement et à la santé publique et, à un moindre degré, son programme de développement économique.

7. M. SALAMANCA (Bolivie) croit comprendre qu'une affectation de crédits de 7 500 000 dollars donnerait à peu près à l'Administration le même montant qu'en 1962, soit 6 300 000 dollars, puisqu'il lui faudrait prélever quelque 900 000 dollars sur les nouveaux crédits pour financer le transfert des autorités à Saïpan. Dès lors, il ne voit pas très bien comment il serait possible de mener à bien un programme de développement accéléré.

8. M. GODING (Représentant spécial) précise que le chiffre de 1962 comprenait un montant de 200 000 dollars pour l'achat d'un avion, de sorte qu'il restait en fait 6 100 000 dollars pour l'administration du Territoire. Si donc le total des crédits pour l'exercice 1963

est de 7 500 000 dollars et si près de 900 000 dollars sont consacrés au transfert du siège de l'Administration, celle-ci disposera encore d'environ 500 000 dollars de plus qu'en 1962.

9. M. SALAMANCA (Bolivie) conclut des réponses du représentant spécial qu'il faudrait au moins 10 millions de dollars pour accélérer le développement du Territoire.

10. Il demande si les dégâts subis par les habitants du Territoire au cours de la seconde guerre mondiale ont fait l'objet d'une enquête.

11. M. NOYES (Etats-Unis d'Amérique) répond que, dans l'automne de 1961, son gouvernement a envoyé dans le Territoire une équipe chargée d'examiner les demandes de réparation des dommages de guerre et qu'à la suite de cette enquête il a fait, en mars 1962, certaines propositions au Gouvernement japonais en vue du règlement de cette question. Les Etats-Unis poursuivent leurs consultations avec le Gouvernement japonais et ils espèrent pouvoir annoncer bientôt des progrès substantiels. Ils reconnaissent qu'il est de leur devoir de donner suite le plus tôt possible à ces demandes; l'enquête de 1961 représente un effort sincère pour s'acquitter de cette obligation.

12. M. SALAMANCA (Bolivie) demande quelles conclusions l'enquête a permis de tirer.

13. M. NOYES (Etats-Unis d'Amérique) n'est pas en mesure de répondre, ce point faisant encore l'objet de négociations avec le Gouvernement japonais.

14. M. SALAMANCA (Bolivie) n'insistera pas davantage, mais il tient à rappeler que le Conseil reçoit pour ainsi dire la même réponse depuis 14 ans. Il est clair que le traité conclu entre les Etats-Unis et le Japon n'a tenu aucun compte des intérêts des habitants du Territoire. C'est l'un des cas très rares où il n'y a eu aucune réparation des dommages de guerre. Si le Japon n'est pas disposé à verser des indemnités, c'est au Gouvernement des Etats-Unis, en tant qu'autorité responsable du Territoire, qu'il incombe de le faire.

15. En ce qui concerne la question du progrès politique, M. Salamanca rappelle que la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1961) a indiqué dans son rapport (T/1582) que les sessions des congrès de district étaient généralement très courtes, faute de fonds pour rembourser aux représentants élus les frais d'un séjour plus long. Il demande s'il en est toujours ainsi.

16. M. GODING (Représentant spécial) précise que le Conseil de la Micronésie se réunit chaque année pendant une semaine environ. Les congrès de district tiennent actuellement deux sessions par an dans la plupart des cas; à mesure qu'ils traitent de questions plus compliquées, leurs délibérations se prolongent et durent parfois deux fois plus longtemps que naguère. C'est ainsi que la dernière session du congrès a duré 10 jours à Truk et une quinzaine de jours aux Palaos, aux Iles Marshall et à Ponapé.

17. M. SALAMANCA (Bolivie) rappelle, en se fondant sur le rapport de la Mission de visite, qu'une action en réparation des dommages subis par Rongelap avait été intentée contre le Gouvernement des Etats-Unis et que le Chief Justice du Territoire sous tutelle n'y avait pas fait droit. Il aimerait connaître la position de l'Autorité administrante à cet égard.

18. M. GODING (Représentant spécial) dit que la Cour n'a pas donné suite à cette demande pour la simple raison qu'elle estimait que l'affaire n'était pas de son ressort. L'Autorité administrante a donc repris la question dans le détail et elle a établi un projet de loi qui permettra d'indemniser les habitants de Rongelap. Ce projet de loi a été soumis au Congrès des Etats-Unis, comme proposition de l'exécutif, et il sera examiné très prochainement.

19. M. SALAMANCA (Bolivie) demande de plus amples détails au sujet de ce projet de loi.

20. M. NOYES (Etats-Unis d'Amérique) lit des extraits du projet de loi, aux termes duquel une somme d'un million de dollars serait attribuée aux habitants de Rongelap intéressés. Le projet de loi précise comment ces fonds seront gérés.

21. M. SALAMANCA (Bolivie) a l'impression que le montant en question a été fixé sans que l'Autorité administrante ait consulté les habitants. Il veut savoir si ces derniers en sont satisfaits.

22. M. GODING (Représentant spécial) répond que la question a été discutée avec les habitants de Rongelap. La somme proposée — il s'agit d'un montant approximatif — est légèrement inférieure à celle que réclamait la population.

23. M. SALAMANCA (Bolivie) rappelle que M. Goding a déclaré que le Territoire s'ouvrirait aux investissements privés et qu'il a notamment mentionné la possibilité de créer une industrie de la pêche. M. Salamanca voudrait savoir quels effets cette industrie pourrait avoir, de l'avis de M. Goding, sur l'ensemble de l'économie du Territoire.

24. M. GODING (Représentant spécial) fait observer qu'il est un peu prématuré de dire que le Territoire a été ouvert aux investissements privés. Toutefois, des pourparlers ont eu lieu avec des représentants d'entreprises de pêche américaines, en vue de la création d'usines de congélation du thon, de services de commercialisation, etc. Les perspectives sont favorables et il serait possible de créer notamment aux Palaos et à Truk une industrie qui emploierait de trois à quatre cents personnes. Ce serait là une contribution substantielle à l'économie de ces districts.

25. M. SALAMANCA (Bolivie) rappelle que la Mission de visite de 1961 avait suggéré d'ouvrir le Territoire au tourisme (T/1582, par. 107). Il demande si l'Administration a étudié cette suggestion.

26. M. GODING (Représentant spécial) répond que l'Administration envisage d'assouplir la réglementation des voyages. Celle-ci pose des problèmes non seulement de contrôle mais aussi de transport et d'hébergement. Leur solution devra être beaucoup plus avancée pour que l'on puisse prendre des mesures en faveur du tourisme.

27. M. SALAMANCA (Bolivie) souligne que le tourisme constituera une nouvelle source de recettes pour le Territoire.

28. En répondant aux questions posées par le représentant de l'URSS, le représentant spécial a déclaré que 25 p. 100 de la superficie du Territoire faisaient partie du domaine public. M. Salamanca aimerait savoir quelle est la politique générale de l'Administration en ce qui concerne ces terres et comment elle compte les utiliser.

29. M. GODING (Représentant spécial) dit que les terres qui s'y prêtent seront mises à la disposition des autochtones à titre de homesteads (biens de famille). Le Gouvernement des Etats-Unis ne possède qu'une toute petite partie de ces terres; le gros du domaine public appartient au Gouvernement du Territoire sous tutelle qui le cédera ultérieurement aux habitants. Le Conseil de la Micronésie est au courant de la situation.

30. M. SALAMANCA (Bolivie) demande si un accord a été conclu en ce qui concerne l'indemnisation des habitants de l'atoll de Kwajalein.

31. M. GODING (Représentant spécial) répond que les négociations ont continué l'année dernière, mais qu'aucun accord n'est intervenu. Un règlement par voie de négociations semble si difficile que le gouvernement a préféré saisir la Chambre des représentants de projets de loi qui confieraient à la Court of Claims des Etats-Unis le soin de statuer.

32. M. SALAMANCA (Bolivie) rappelle que, dans sa déclaration liminaire (1181ème séance), le représentant spécial a dit que le Territoire devrait avoir un Conseil législatif en 1965 au plus tard. M. Salamanca demande s'il y a des chances pour que la date soit avancée.

33. M. GODING (Représentant spécial) pense que la chose pourra se faire avant 1965.

34. Sir Hugh FOOT (Royaume-Uni) constate que le rapport annuel de l'Autorité administrante^{1/}, complété par la déclaration du représentant spécial, donne un tableau clair et détaillé des progrès politiques et de l'unification du Territoire, lesquels se poursuivent avec la participation constante des populations.

35. Le rapport est empreint de réalisme et de modération; les objectifs fixés semblent bien choisis et parfaitement réalisables. Cependant, dans la déclaration du représentant spécial, sir Hugh Foot a été frappé par une expression: "la percée sur le front économique". Sir Hugh Foot se demande quelles seront les conséquences pour l'économie du Territoire des dépenses supplémentaires, qui en entraîneront vraisemblablement d'autres aussi lourdes à mesure que le programme prendra de l'ampleur. Est-il possible de distinguer entre les dépenses qui sont de nature à accroître les recettes locales et celles qui sont de nature à accroître les dépenses locales? Pour prendre un exemple, l'amélioration prévue des services sociaux imposera chaque année de lourdes charges supplémentaires au Territoire. Il serait utile au Conseil de savoir quels sont, parmi les nouveaux projets, ceux qui doivent être financés grâce aux subventions des Etats-Unis, ceux qui ont des chances de rapprocher le Territoire de l'autarcie financière et économique et ceux qui risquent de retarder celle-ci.

36. M. GODING (Représentant spécial) répond qu'il est très difficile de prévoir dans quelle mesure le développement de l'enseignement pourra accroître les capacités et la productivité de la population et profiter à l'économie en général. Une partie du coût de l'expansion des services sociaux viendra s'ajouter sans

aucun doute au budget des dépenses et risque, dans certaines circonstances, de devenir une charge permanente. En ce qui concerne le programme de santé publique, par exemple, l'emploi d'un personnel américain entraînera inévitablement des frais plus élevés pour un certain temps, bien que ces derniers doivent diminuer lorsque les autochtones dûment formés viendront prendre la relève. Les sommes consacrées à la construction de routes ou aux programmes de relèvement agricole permettront plus tard de réduire les dépenses publiques, de même que les subventions ou l'aide accordées par l'Autorité administrante. Bref, certaines des dépenses prévues augmenteront les charges pendant quelques années, tandis que d'autres permettront de réduire les besoins d'assistance.

37. Sir Hugh FOOT (Royaume-Uni) a entendu avec intérêt le représentant spécial dire qu'une nouvelle politique allait, sous certaines réserves, encourager l'investissement de capitaux extérieurs dans le Territoire. Il demande s'il est possible désormais, par des mesures fiscales, d'amener les capitaux privés à s'intéresser au développement du Territoire.

38. M. GODING (Représentant spécial) répond qu'on n'a pas envisagé jusqu'ici de programme général d'allègements fiscaux en vue d'attirer des capitaux. L'Administration pense que les ressources essentielles de la région doivent profiter avant tout à la population et que tout apport de capitaux extérieurs pour l'exploitation de ces ressources doit être soigneusement contrôlé; il ne sera autorisé que là où la population locale n'est guère en mesure d'assurer la formation de capital.

39. Sir Hugh FOOT (Royaume-Uni) estime, comme le représentant spécial, qu'il est difficile de créer une industrie touristique tant que l'on manquera de moyens d'hébergement. Pour développer l'industrie touristique et notamment pour construire des hôtels, beaucoup de pays ont jugé indispensable d'accorder certains avantages fiscaux.

40. Sir Hugh Foot aimerait que le représentant spécial précise les intentions de l'Autorité administrante quant à la politique fiscale en général.

41. M. GODING (Représentant spécial) dit que, comme il l'a déjà souligné devant le Conseil, la possibilité d'introduire un impôt général sur le revenu dans tout le Territoire a été examinée. L'Administration a estimé que cette question doit être réglée par l'organe législatif du Territoire; certains impôts relèvent de l'autorité des congrès de district, mais le développement de la structure fiscale générale est étroitement lié à l'évolution de la structure politique.

42. Sir Hugh FOOT (Royaume-Uni) exprime l'espoir que le représentant spécial pourra donner quelques précisions sur le point de savoir si l'écart entre les recettes locales et les dépenses augmentera ou diminuera au cours des quelques années à venir.

43. M. GODING (Représentant spécial) dit qu'il prévoit que l'augmentation des dépenses totales s'accompagnera d'une augmentation du revenu local; il ne pense pas que des changements importants affecteront le rapport où les sommes octroyées par les Etats-Unis représentent le pourcentage de loin le plus important du total des recettes gouvernementales.

44. Sir Hugh FOOT (Royaume-Uni) demande au représentant spécial s'il estime que la tendance vers l'unification du Territoire s'accroît ou si, à mesure

^{1/} 14th Annual Report to the United Nations on the Administration of the Trust Territory of the Pacific Islands, July 1, 1960 to June 30, 1961: Transmitted by the United States of America to the United Nations pursuant to Article 88 of the Charter of the United Nations, Department of State Publication 7362 (Washington, U.S. Government Printing Office, 1962). Communiqué aux membres du Conseil de tutelle par le Secrétaire général sous la cote T/1590.

que l'autonomie approche, la population se groupe davantage autour des chefs locaux et si des intérêts différents ont tendance à prévaloir, comme cela a été le cas dans d'autres territoires auxquels il s'est lui-même intéressé.

45. M. GODING (Représentant spécial) dit qu'il a observé que la population aspirait de plus en plus à l'unité et à l'association. Il n'a remarqué aucune pression économique qui pourrait entraîner une tendance contraire, bien que, évidemment, un problème de ce genre puisse apparaître plus tard, mais, en règle générale, il estime que la part que la population a prise au gouvernement central, au programme scolaire et à de nombreuses autres activités interdistricts a eu pour résultat de provoquer un sentiment de fraternité plus étroit entre les éléments de la population.

46. M. RASGOTRA (Inde) dit qu'il a été heureux de constater, d'après la déclaration du représentant spécial, que la politique et l'administration générale du Territoire, qu'il a lui-même fortement critiquées l'année précédente, sont devenues de toute évidence plus dynamiques et qu'on peut s'attendre que le rythme du progrès s'accélérera beaucoup au cours des années à venir. Il se félicite du fait que l'ancien Comité consultatif interdistricts soit devenu un Conseil territorial, mais il désirerait savoir si ce fait a déjà entraîné un changement quant au fond. Le représentant spécial a dit que le Conseil demeurerait encore un organe consultatif. M. Rasgotra demande donc à quel moment il deviendra un organe législatif qui limiterait les pouvoirs du Haut Commissaire.

47. M. GODING (Représentant spécial) rappelle que la date fixée était 1965 au plus tard; il sera donc nécessaire que les mesures permettant le transfert des pouvoirs soient prises au cours des trois années à venir. Il est probable qu'un Conseil législatif sera institué avant cette date et que de nouveaux progrès importants seront réalisés au cours de l'année à venir. Les mesures à prendre auront pour effet d'introduire des procédures intéressant la législation, mesures qui correspondront à celles que peut prendre un véritable organe législatif.

48. M. RASGOTRA (Inde) avait pensé que la date limite aurait pu être avancée. Il demande si, au cours de la période intermédiaire, M. Goding, en tant que Haut Commissaire, a l'intention de tenir compte des avis que le Conseil pourra lui donner.

49. M. GODING (Représentant spécial) répond que l'Administration estime que les recommandations du Conseil devront être écoutées avec respect et mises en œuvre à moins que des raisons graves de politique générale ne s'y opposent. En fait, la plupart des recommandations du Comité consultatif et du Conseil ont été approuvées.

50. M. RASGOTRA (Inde) fait remarquer qu'on était en train de remplacer le personnel américain par un personnel micronésien qualifié dans plusieurs services du gouvernement, mais qu'on n'avait mentionné aucun progrès vers la nomination d'administrateurs de district autochtones. Il se demande si les Micronésiens reçoivent la formation nécessaire pour occuper de tels postes.

51. M. GODING (Représentant spécial) répond qu'un certain nombre de fonctionnaires micronésiens capables reçoivent actuellement la formation qui leur permettra d'occuper les postes administratifs les plus importants. Mais en ce qui concerne la nomination d'administrateurs de district micronésiens, l'une des

questions qui se posent est la suivante: certains des jeunes gens dont on peut attendre le plus sont parfaitement capables d'occuper ces fonctions immédiatement, mais ils préfèrent retourner à l'université pour obtenir des titres universitaires. En dehors du problème du personnel, certaines mesures fondamentales doivent être prises qui permettront d'établir un rapport entre l'Administration et les assemblées législatives embryonnaires des districts, afin que, au niveau du district, les organes exécutif et législatif fassent partie d'un ensemble intégré d'administration.

52. M. RASGOTRA (Inde) estime que le déplacement du siège administratif du Territoire de Guam à Saïpan représente un événement important, mais il eût été plus logique du point de vue géographique de choisir le district de Ponapé ou de Truk. Il demande si on envisage un nouveau déplacement ultérieur vers un endroit plus central.

53. M. GODING (Représentant spécial) rappelle que, lors de la vingt-septième session, il avait répondu à des questions posées en indiquant que la décision finale devrait être prise par la population micronésienne. Saïpan a été choisie comme capitale provisoire parce qu'elle disposait des bâtiments et des installations du Département de la marine, alors que le site envisagé dans le district de Truk n'était pas encore aménagé.

54. M. RASGOTRA (Inde) dit qu'il avait retiré de son voyage dans le Territoire, avec la Mission de visite de 1961, l'impression que le développement économique ne suivait pas de plans bien précis. Il semble maintenant que des plans aient été élaborés; il voudrait connaître leur importance, les objectifs envisagés, la période de temps que ces plans couvriraient et les moyens de financement.

55. M. GODING (Représentant spécial) répond que le financement du plan en cours dépend surtout du budget présenté au Congrès des Etats-Unis. Les recherches et les plans déjà effectués répondent à des objectifs beaucoup plus précis qu'on pourrait penser au premier abord. Une grande partie du travail de base a déjà été accomplie au cours des 10 ou 12 dernières années et on s'efforce actuellement de le réviser et de le compléter. Parmi les mesures qui ont été prises, il faut signaler la nomination d'un économiste, d'un fonctionnaire chargé des coopératives, d'un fonctionnaire chargé de la commercialisation des produits; de plus, des mesures systématiques sont prises actuellement pour qu'un plan d'ensemble soit présenté. Cependant, l'établissement de ce plan n'est pas encore assez avancé pour qu'il soit possible de donner des chiffres en dollars ou d'indiquer des dates limites de réalisation des différentes étapes.

56. M. RASGOTRA (Inde) explique que la Mission de visite de 1961 a eu l'impression qu'il existait un nombre de projets isolés pour le développement, mais qu'il faudrait un plan mieux coordonné avec un ordre de priorité bien défini et qu'il fallait essayer d'établir le rapport entrées-sorties et le rapport entre les dépenses productives et les dépenses non productives, entre les dépenses courantes et les dépenses extraordinaires. La situation ne semble pas avoir évolué radicalement depuis l'année précédente.

57. A l'heure actuelle, le financement du développement dépend de l'ouverture annuelle de crédits et cela a, dans une certaine mesure, freiné le développement rapide du Territoire. M. Rasgotra demande si

l'on pense créer un fonds de développement ou si le financement des divers projets sera assuré par des sources internes, par des fonds provenant des Etats-Unis, ou par les deux à la fois.

58. M. GODING (Représentant spécial) répond qu'on a maintenant proposé la création d'un fonds de développement économique qui aura une plus grande portée et qui sera d'une utilisation plus flexible que ceux qui l'ont précédé. Le fonds sera financé en partie par des subventions et en partie par des recettes locales provenant d'impôts frappant les industries de transformation.

59. M. RASGOTRA (Inde) demande si l'on a pris en considération une suggestion faite au sein du Conseil de tutelle par un ancien représentant du Royaume-Uni, M. Caston, selon laquelle le Territoire devrait émettre ses propres timbres-poste pour en tirer des recettes.

60. M. GODING (Représentant spécial) répond que la question a été discutée mais que le rapport des bénéfices au coût n'a pas été calculé en détail. Le Département des postes des Etats-Unis, qui est chargé de la distribution du courrier dans cette immense région, peut ne pas être très satisfait de voir les recettes provenant de la vente des timbres-poste aller directement au Territoire sous tutelle alors qu'il continuera à financer les dépenses. Ce problème sera étudié plus à fond.

61. M. RASGOTRA (Inde) observe que le courrier du Territoire est transporté par ses propres avions, encore que ces avions aient probablement été fournis par le Gouvernement des Etats-Unis. Il espère que l'Autorité administrante poursuivra l'examen de la question, car il y a là une possibilité d'accroître considérablement les recettes du Territoire.

62. Dans son rapport, la Mission de visite de 1961 a recommandé que les impôts prélevés sur les traitements du personnel américain en service dans le Territoire soient perçus par l'Administration du Territoire sous tutelle ou reversés à la caisse du Territoire, s'ils sont encore perçus par le Gouvernement des Etats-Unis. Il voudrait savoir si des dispositions ont été prises à cet égard.

63. M. GODING (Représentant spécial) dit que la question est encore à l'étude.

64. M. RASGOTRA (Inde) se félicite qu'on ait maintenant décidé de se servir de l'anglais comme véhicule de l'enseignement dans les écoles élémentaires du Territoire. Dans son allocution d'ouverture, le représentant spécial a dit que l'anglais sera utilisé partout où il y aura des maîtres capables de l'enseigner. Il faut évidemment s'attendre à des difficultés inhérentes à une période de transition, mais M. Rasgotra voudrait savoir combien de temps durera cette période.

65. M. GODING (Représentant spécial) explique que les nouvelles instructions s'écartent beaucoup de l'ancienne politique, selon laquelle l'enseignement élémentaire était donné dans la langue vernaculaire. Evidemment, les enseignants actuels ne possèdent pas tous la même connaissance de l'anglais et ils doivent recevoir une certaine formation. Pour exécuter le programme, il faudra qu'un grand nombre de spécialistes américains de l'enseignement prêtent leur concours au personnel autochtone. La durée nécessaire dépendra des crédits disponibles; il faudra probablement trois ou quatre ans pour généraliser l'emploi de l'anglais dans les écoles élémentaires du Territoire, y compris celles des districts périphé-

riques. Le changement sera, bien entendu, beaucoup plus rapide dans les écoles desservant des centres où la population est plus dense, qui groupent 80 p. 100 de la population.

66. M. RASGOTRA (Inde) craint qu'une transition de trois ou quatre ans ne nuise à la mise en œuvre de la nouvelle politique. Il voudrait avoir l'assurance que l'Autorité administrante fera tout son possible pour se procurer des crédits et accélérer l'exécution du programme.

67. M. GODING (Représentant spécial) explique qu'un budget beaucoup plus élargi a été approuvé pour le Territoire dans le cadre du programme prévu par l'Administration et il est probable que des crédits supplémentaires seront alloués, en particulier pour le programme de l'enseignement qui aura priorité. La nouvelle politique sera immédiatement mise en vigueur partout où faire se pourra et toutes les techniques seront mises à profit en vue d'accroître la compétence des maîtres pour l'enseignement de l'anglais.

68. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle qu'à la 1182ème séance il a demandé pourquoi l'on avait tardé à diffuser dans le Territoire le texte de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale]. On lui a alors répondu, semble-t-il, que ce retard était dû au fait que le texte avait été envoyé à l'Organisation des Nations Unies pour traduction, que cette opération avait pris beaucoup de temps et que la traduction dans deux des langues du Territoire n'était pas achevée. M. Morozov avait cru que ce travail serait assuré par le Gouvernement des Etats-Unis, mais puisque c'est le Secrétariat de l'ONU qui en a été chargé, c'est maintenant au Sous-Secrétaire qu'il s'adresse.

69. M. PROTITCH (Sous-Secrétaire à la tutelle et aux renseignements relatifs aux territoires non autonomes) répond que, d'après les renseignements fournis par le Service de l'information, le texte de la résolution contenant la Déclaration a été immédiatement distribué à toutes les délégations, en tant que document des Nations Unies. Le Service de l'information a envoyé dans le Territoire un total de 58 brochures contenant le texte de la Déclaration, à des adresses que lui avait indiquées l'Autorité administrante en mars 1961. Sept mille six cent cinquante exemplaires en anglais ont été fournis aux fins de diffusion dans le Territoire. La traduction dans les cinq langues locales a pris un certain temps, puis 3 000 exemplaires en langue des Palaos, 3 000 en langue des îles Marshall, 3 000 en langue de Ponapé, 3 000 en langue de Yap et 3 000 en langue de Truk ont été publiés. Le Service de l'information coopère maintenant avec l'Autorité administrante pour faire traduire ce texte en chamorro.

70. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) observe que, dans l'opinion du Sous-Secrétaire, le texte de la Déclaration a été diffusé dans un délai raisonnable. Ce texte n'a cependant été reçu dans le Territoire que cinq mois après son adoption. Il voudrait savoir quand la demande de traduction a été faite, qui au Secrétariat de l'ONU a fait droit à cette demande et combien de temps cela a pris. Il serait également heureux de savoir quand la traduction dans les deux autres langues sera terminée.

71. M. PROTITCH (Sous-Secrétaire à la tutelle et aux renseignements relatifs aux territoires non auto-

nomes) souligne qu'il importe de distinguer entre les textes officiels des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, qui sont immédiatement publiés sous forme de documents miméographiés, et les brochures publiées par le Service de l'information. Il se renseignera sur les dates exactes auxquelles les brochures en question ont été traduites dans les langues indiquées.

72. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) observe que, quelle que soit la source auprès de laquelle le Sous-Secrétaire se renseignera pour obtenir la réponse désirée, qu'il s'agisse du Service de l'information ou de tout autre service,

c'est au Secrétaire général par intérim que la responsabilité incombe en dernier ressort. Il ne s'agit pas d'une question d'ordre technique mais d'une question politique extrêmement grave; en effet, il est scandaleux que la population autochtone du Territoire sous tutelle n'ait pas été informée, après 18 mois, d'une décision importante des Nations Unies qui influe directement sur son avenir. Il importe de savoir qui est responsable de ce retard, les Etats-Unis ou l'Organisation des Nations Unies et, si besoin est, de procéder à une enquête spéciale au Secrétariat.

La séance est levée à 16 h 55.